**REUNION DU 7 OCTOBRE AVEC LES PRESIDENTS ET LES REPRESENTANTS DES CLUBS**

**ORDRE DU JOUR :**

* **Flash sur la lecture du site du CD82**
* **Intervention du Président des arbitres**
* **Réflexion et gestion de la Coupe de France (partie départementale)**
* **Explications des travaux que nous avons effectués sur les concepts de 4 CDC l’hiver dernier après les CDC 2022,**
* **Réflexion, gestion et vote pour les concepts des CDC Féminin, Vétérans, Jeu Provençal et Open pour la saison 2023**
* **Gestion des forfaits, propositions du CD82**
* **Gestion de la tenue vestimentaire pour pratiquer la pétanque et le jeu Provençal, propositions du CD82**
* **Calendrier Fédéral des compétitions officielles**
* **Nouveauté Championnat de France triplette mixte, tir de précision**
* **Préparation calendrier des concours 2023**
* **Qualifications 2023**
* **Questions diverses**

**DEBAT AUTOUR DES THEMES DE LA REUNION POUR 2023 :**

* **FLASH SUR LA LECTURE DU SITE DU CD82**
* **Lecture rubrique par rubrique pour une meilleure compréhension du site du CD82.**
  + - * **ARBITRAGE**
* **REFLEXION ET GESTION DE LA COUPE DE FRANCE (PARTIE DEPARTEMENTALE) NOTAMMENT LE CALENDRIER.**
* **Mise à plat du calendrier en fonction des retours d’expérience de 2022.**
* **REPRISE ET EXPLICATIONS DES TRAVAUX EFFECTUES SUR LES CONCEPTS DES 4 CDC L’AUTOMNE DERNIER APRES LES CDC 2022 ET AMELIORATION POUR 2023.**
* **Création de 4 annexes pour nos 4 CDC qui précisent le fonctionnement de ces compétitions. Création de tableaux qui correspondent aux montées et aux descentes dans toutes les divisions en fonction des descentes de nos équipes du CRC correspondant. Vous avez dans ces annexes toutes les explications, les horaires, le nombre d’équipes, le nombre de qualifiés etc**
* **Création d’une annexe bis qui précise les clubs qui montent et ceux qui descendent quand le Championnat Régional est terminé de la catégorie (Voir pour 2022 le CDCV et CDCJP). Explications de l’article 12 des CDC des cas d’égalités à deux ou trois clubs ou plus.**
* **Mais aussi comparaison entre poules de deux équipes (barrage voir si dessous)) ou des points et du Goal Ave rage général plusieurs équipes. Cette annexe précise aussi les matchs de barrage éventuels si deux équipes sont à égalité mais en plus reprend la liste des équipes par division pour 2023 sous conditions de réinscription.**
* **Nouveaux fichiers pour la gestion des résultats et des classements, plus simple, plus efficace. La nouveauté étant une poule égale un fichier, une liste d’équipes, les résultats et les classements par poule.**
* **Numérisation des feuilles de match pour éviter les problèmes des joueurs brulés. (rappel de la règle). Structure des feuilles de match revue en plus lisible avec de la couleur et intégration de la case match nul. Il est souhaitable que les anciennes feuilles de match ne soient plus utilisées pour limiter les risques d’erreurs. (comme par exemple celles avec les numéros de clubs etc.) ainsi que l’utilisation des recto-verso.**
* **Gestion de chaque compétition avec un maximum de poules de 8 (sauf les poules des catégories les plus basses qui sont fonctions des équipes engagées et des féminines pour l’instant, on y reviendra) qui nous permet à tous de jouer davantage et d’avoir un vrai championnat.**
* **Création d’une commission « Surveillance Tirage ».**
* **REFLEXION, DEBAT ET VOTE POUR LA GESTION DES CDC FEMININ, VETERANS, JEU PROVENÇAL ET OPEN POUR LA SAISON 2023**
* **Nombre de clubs par poule dans chaque division dans chaque catégorie Vétérans, Open, Provençal ? Situation actuelle pour 2023. Débat !**
* **Est-vous d’accord pour continuer avec des poules de 8 ? et 6 pour les féminines ? Vote.**
* **Proposition également de réduire l’engagement des équipes à 60 jours avant le début de la compétition si c’est possible**
* **Quel concept pour le calendrier :**
* **Pour CDCV**
* **Chaque club reçoit son adversaire l’après-midi soit 7 journées**
* **Regroupement par division par poule de 8, chaque club reçoit à son tour soit 4 rencontres l’après-midi donc 12 terrains soit 7 journées..**
* **Regroupement par division par poule de 8, 4 clubs de la poule reçoivent le matin et l’après-midi soit 4 rencontres pour 4 journées (12 terrains).**
* **Regroupement de deux poules de 8, 4 clubs des deux poules reçoivent sur un même site matin et après-midi soit 8 rencontres le matin et 8 rencontres l’après-midi donc 24 terrains pour 4 journées.**
* **Regroupement de deux poules de 8, 7 clubs de chacune des 2 poules reçoivent sur un même site l’après-midi pour 7 journées soit 8 rencontres donc 24 terrains.**
* **Calendrier des rencontres en fonction du choix du concept, une ou deux rencontres par journée.**
* **Pour CDCV, maintien du concept actuel.**
* **Autres choix Vote**
* **Pour CDCJP**
* **Chaque club reçoit son adversaire l’après-midi soit 7 journées**
* **Regroupement par division par poule de 8, chaque club reçoit à son tour soit 4 rencontres l’après-midi donc 12 terrains soit 7 journées.**
* **Regroupement par division par poule de 8, 4 clubs de la poule reçoivent le matin et l’après-midi soit 4 rencontres pour 4 journées (12 terrains).**
* **Regroupement de deux poules de 8, 4 clubs des deux poules reçoivent sur un même site matin et après-midi soit 8 rencontres donc 24 terrains pour 4 journées.**
* **Regroupement de deux poules de 8, 7 clubs des deux poules reçoivent sur un même site l’après-midi soit 8 rencontres donc 24 terrains pour 7 journées.**
* **Calendrier des rencontres en fonction du choix du concept, une ou deux rencontres par journée. Possibilité aussi de faire une ou deux journées avant le début des qualifications c'est-à-dire fin Février ou en Mars au Marché-Gare pour la Division voire la D2 en fonction du nombre d’équipe en Division 2.**
* **Pour le CDCJP, maintien du concept actuel.**
* **Autre choix. Vote**
* **Pour CDC Open**
* **Chaque club reçoit son adversaire l’après-midi soit 7 journées**
* **Chaque club reçoit son adversaire matin et après-midi soit 4 journées**
* **Regroupement par division par poule de 8, chaque club reçoit à son tour soit 4 rencontres l’après-midi donc 12 terrains soit 7 journées.**
* **Regroupement par division par poule de 8, 4 clubs de la poule reçoivent le matin et l’après-midi soit 4 rencontres le matin et 4 rencontres l’après-midipour 4 journées (12 terrains).**
* **Regroupement de deux poules de 8, 4 clubs des deux poules reçoivent sur un même site matin et après-midi soit 8 rencontres donc 24 terrains pour 4 journées.**
* **Regroupement de deux poules de 8, 7 clubs des deux poules reçoivent sur un même site l’après-midi pour 7 journées soit 8 rencontres donc 24 terrains.**
* **Calendrier des rencontres en fonction du choix du concept, une ou deux rencontres par journée.**
* **Pour CDC Open, maintien du concept actuel.**
* **En ce qui concerne la première journée du CDC Open quelque soit la formule on souhaite que toutes les divisions commencent ensemble.**
* **Autres choix. Vote**
* **Pour CDCF**
* **regroupement par division par poule de 6, 3 clubs reçoivent soit 3 rencontres l’après-midi soit 6 terrains.**
* **regroupement par division par poule de 6, 3 clubs de la poule reçoivent soit 3 rencontres le matin et 3 rencontres l’après-midi donc 6 terrains.**
* **Regroupement de deux poules sur un même site soit 6 rencontres sur un même site donc 12 terrains.**
* **Calendrier des rencontres en fonction du choix du concept, une ou deux rencontres par journée.**
* **Maintien du concept actuel avec regroupement de la D1, D2 et D3.**
* **Souhait du CD82 débuter le CDCF compétition plus tôt afin de terminé ce championnat avant de le début du CDC Open.**
* **Autres choix. Vote**
* **GESTION DES FORFAITS PROPOSITIONS DU CD82**
* **Explication d’un forfait général.**
* **Forfait après la publication des calendriers et pendant la compétition etc… Création d’un article dans le règlement intérieur (l’annexe de la compétition qui deviendra Règlement intérieur de la compétition) et qui reprendra les montants que vous souhaitez afin de protéger nos compétitions. (article 15.2 du règlement général du CDC, voir ci-dessous) des règlements de la FFPJP. Ce projet sera mis au vote au Congrès départemental afin de palier au problème des forfaits.**

15.2 - Amendes pour forfaits : Les sommes indiquées ci-dessous s’appliquent pour le CNC et sont des maximas à ne pas dépasser pour les niveaux départementaux CDC et régionaux CRC. Les montants des amendes doivent être votés en Assemblées Générales Départementales et Régionales et reprises aux Règlements Intérieurs de ces instances. Premier forfait : amende de 100€ pour un match soit 200€ pour une journée à 2 matchs et 300€ pour une journée à 3 matchs. L’abandon en cours de journée ou de match équivaut à un forfait équivalent avec application des amendes relatives. Forfait général avant le début de la compétition soit après la publication du tirage et du calendrier des rencontres : une amende maximale de 400€ en CDC, 600€ en CRC et 1000€ en CNC. Forfait général en cours de compétition : amende maximale CDC 400 €, CRC 1000 € et 2000 € en CNC Les amendes d’un premier forfait ne sont pas cumulables avec l’amende du forfait général. Les mêmes montants que celui d’un forfait général en cours de compétition sont appliqués en cas de non-participation à une phase finale du championnat CDC, CRC ou CNC et avec application éventuelle de sanctions sportives.

* **.TENUE VESTIMENTAIRE POUR PRATIQUER LA PETANQUE ET LE JEU PROVENÇAL**
* **Lecture de l’annexe du règlement Sportif et administratif**

ANNEXE VIII TENUES VESTIMENTAIRES DES JOUEURS ET JOUEUSES

Principes et applications : 1.1 Principes : Les joueurs, les joueuses, devront obligatoirement porter une tenue correcte pour la pratique de la Pétanque et du Jeu Provençal en compétition et conforme aux règlements en vigueur. La tenue s’entend de vêtements (haut et bas), des chaussures voire de tout accessoire. On entend par tenue correcte, les vêtements non troués, tagués, cloutés, pailletés, bariolés, rafistolés, coupés, déchirés ou délavés. Les tenues de forme excentrique ou non destinés à la pratique des sports Pétanque et Jeu Provençal sont interdites tels que les maillots de bain, déguisements etc… Sont interdits les débardeurs ou marcels (épaules dénudées). Les joueurs, les joueuses doivent porter obligatoirement des chaussures fermées, dessus, devant et derrière (sont interdits les savates, tongs.) Les robes et jupes ne sont pas autorisées. 1.2 Appréciation de la conformité de la tenue : Conformément à l’article 25 (c) section sportive du règlement Administratif et Sportif de la FFPJP, l’arbitre doit s'assurer que les joueurs ou joueuses ont une tenue correcte, conforme aux règles prescrites par la F.F.P.J.P. En cas d’irrégularité, il doit informer le Jury du concours qui appréciera la conformité de la tenue et éventuellement disqualifiera l’équipe. Dans l’application de la présente instruction, pour chaque compétition, la décision du jury est sans appel. En ce qui concerne les chaussures, par exception de la tenue, l’arbitre a compétence pour apprécier la

* **Création d’un article dans le règlement intérieur, match perdu pour l’équipe (considérer forfait avec amende ou pas) pour une équipe si des joueurs ne sont pas en tenue réglementaire Ce projet sera mis au vote au Congrès départemental afin de palier au problème des tenues.**
* **Responsabilisation des coachs sur ce sujet.**
* **Consignes seront données aux arbitres, aux délégués et aux Présidents des clubs de réunir les Jury.**
* **Rappel la feuille de Jury est obligatoire quel que soit le match et nous vous proposons qu’elle soit envoyée au CD en même temps que les feuilles de match.**
* **CALENDRIER FEDERAL DES COMPETITIONS OFFICIELLES**
* **Présentation du calendrier fédéral des compétitions officielles.**
* **NOUVEAUTE CHAMPIONNAT DE FRANCE TRIPLETTE MIXTE, TIR DE PRECISION ET COUPE DE FRANCE DE JEU PROVENÇAL**
* **Explication sur ces deux nouveaux championnats de France.**
* **PREPARATION CALENDRIER DES CONCOURS 2023**
* **Objectif préparer un calendrier quasi définitif au Congrès Départemental.**
* **Suite à une décision de la commission compétition validé en Comité Directeur il y a obligation d’organiser un concours «toutes catégories» pour postuler a l’organisation d’un ou plusieurs concours promotion et vétérans**
* **Suppression au 01 Janvier 2022 de la catégorie 55 et plus (FFPJP).**
* **Les concours vétérans ne pourront avoir lieu que le mardi et jeudi afin de protéger les concours du week-end.**
* **QUALIFICATIONS 2023**
* **Mode de fonctionnement**
* **QUESTIONS DIVERSES**